

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 28 novembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain (arrivé à 19h17), M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à Mme CARRENO Mercédès, M. CHENAUD Fabrice à M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique à Mme VAGINAY Hélène.

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont).

N°2024/N°167**OBJET : ASSUJETTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT
COLLECTIF A LA TVA A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle qu'en matière d'assainissement collectif, la loi permet d'opter pour l'assujettissement à la TVA. Si la collectivité choisit d'opter pour ce régime de TVA, le taux sera porté à 10.00% pour les redevances et certaines charges spécifiques. Actuellement le budget « boues », qui sera englobé dans le futur budget intercommunal d'assainissement collectif, n'est pas soumis à TVA. Sur 23 communes disposant d'un système d'assainissement collectif, 3 communes sont assujetties à TVA (Charlieu, Saint Nizier sous Charlieu et Sevelinges). Compte tenu de la potentielle baisse de taux du FCTVA, du volume prévisionnel d'investissement annuel et des écritures budgétaires à passer pour les communes déjà assujetties (dépense de l'ordre de 1 000 000 €), il est envisagé de s'assujettir pour 2025.

Formulée sur papier libre, la déclaration d'option doit être revêtue de la signature du Président de l'EPCI. Elle est adressée au service local des impôts dont dépend la collectivité, obligatoirement accompagnée d'un extrait du registre des délibérations de l'assemblée qui a pris la décision d'option, ainsi que de la déclaration d'identification. L'option prend effet à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel elle est déclarée au service des impôts. Elle est irrévocable jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle au cours de laquelle elle a pris effet.

La dénonciation de l'option est formulée et présentée dans les mêmes conditions que celles exigées pour son exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 260A du code général des impôts, qui fonde l'assujettissement sur option à la TVA l'assainissement,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'assujettissement à la TVA du budget assainissement collectif à compter du 01/01/2025 ;
- autorise M. le Président à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement à la TVA auprès du service des impôts des entreprises (SIE) compétent.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belmont de la Loire
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241128-2024-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024
Publication : 03/12/2024